



A quoi aurais je droit apres ma maladie?

Par **maritotoche**, le **13/09/2011** à **15:12**

Bonjour,rnJESUIS EN ARRET MALADIE DEPUIS FIN JANVIER JE FAIS UNE TRES GROSSE DEPRESSION SUITE A LA PERTE DE MON EMPLOI EN JANVIER,J AI TOUJOURS TRAVAILLER ,j ai commence a travailler a 16 ans,a la fin de cette maladie aurais je droit aux assedics ouy a t il un laps de temps revolu merci a tous,oui j ai ete licencie au mois de mai donc pourrais je percevoir les assedics ,si je ne retrouve pas de travail?

Par **pat76**, le **21/09/2011** à **17:16**

BonjourrrnLa perte de votre emploi est due à une démission ou à un licenciement pour inaptitude?rrnVous avez eu votre certificat de travail et votre attestation pôle emploi?rrnVous pouvez vous inscrire comme demateur d'emploi, mais vous ne pourrez pas percevoir d'indemnités assedic tant que vous percevrez des indemnités journalières de la CPAM.rnrnPrenez contact avec le pôle emploi pour mieux connaître vos droits.